



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

théâtre

Question écrite n° 10680

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le fait que, depuis plusieurs années, le secteur culturel et particulièrement le secteur des spectacles vivants de la région Picardie souffre de retard budgétaire et structurel. La part par habitant des crédits déconcentrés de l'Etat, au titre IV (spectacle vivant), est de moitié moins pour la Picardie que la moyenne nationale. En termes de retard structurel, notre région ne compte qu'une scène nationale et une scène missionnée pour plus de 1 600 000 habitants. Concernant le titre IV, il semble qu'aucun « rattrapage » budgétaire ne soit envisagé par l'Etat pour les années à venir, afin de mettre à « niveau » notre région et de remédier aux manques et aux situations précaires des compagnies théâtrales. Pourtant, les compagnies théâtrales professionnelles de la Somme ont toutes participé au développement culturel de cette région. Leur implication s'est faite dans de nombreux domaines : la formation (dans les quartiers difficiles, les zones rurales, les établissements scolaires ou spécialisés...), la création, la diffusion. Il leur a été demandé (à juste titre, puisque souvent elles sollicitent des financements publics) de fournir et de mettre en place des « politiques » cohérentes de choix, d'objectifs, d'implantation, de coopération, d'ouverture, de travail croisé, de diffusion, de production... Pour la plupart, elles ont souscrit à ces demandes et respecté leurs engagements faces aux institutions. D'un autre côté, et malgré des budgets souvent en restriction ou au mieux en stagnation, les compagnies théâtrales professionnelles se sont attachées à promouvoir la qualité de leurs créations et de leurs interventions, mais aussi à maintenir au mieux la hauteur des rémunérations qu'elles versent aux artistes et techniciens, tout en respectant les règles posées par les institutions de perceptions des différentes charges patronales. Dans leur immense majorité, elles se sont montrées créatives et responsables. Elles se sont efforcées d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de nouveaux créateurs ; nombre d'entre elles ont apporté leur contribution et leur savoir-faire à de jeunes équipes d'artistes, et ces jeunes artistes proposent aujourd'hui de nouveaux paris, qui sont la garantie d'un constant échange. Aujourd'hui, au vu de leur implication et de leur dynamisme, il lui pose les questions suivantes : les compagnies professionnelles de la Somme ont-elles mérité la dernière position budgétaire des crédits d'Etat déconcentrés des vingt-deux régions de France métropolitaine et, au-delà de cette dernière place, quels sont les critères qui justifient qu'en Picardie la part par habitant soit environ de 2,13 euros pour une moyenne nationale de 3,97 euros environ ? Ont-elles mérité d'être tenues à l'écart de tous les débats, discussions, et négociations des politiques culturelles des collectivités territoriales et de l'Etat, alors qu'elles ont toujours fait preuve d'ouverture, d'originalité et de proximité ? Si dix compagnies professionnelles de la Somme se sont regroupées, depuis juin 2002, au sein de l'association ACTPROS, c'est bien dans un esprit constructif et de débat qu'elles situent leur action collective. C'est toujours dans cet objectif qu'il souhaite connaître ce que le ministère envisage pour ces structures et quels moyens il entend leur octroyer dans l'intérêt des Picardes et Picards.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication assure l'honorable parlementaire que, dans un souci de rééquilibrage territorial, il a bien veillé à faire bénéficier le service déconcentré de l'Etat en région Picardie de moyens supérieurs à la progression nationale des crédits (la progression moyenne nationale des crédits

d'intervention affectés aux directions régionales des affaires culturelles en 2003 est de 2,5 %, celle de la région Picardie est quant à elle de 3,05 %). La direction régionale des affaires culturelles de Picardie porte une attention particulière à cette demande de moyens pour permettre le développement d'une véritable politique en matière de spectacle vivant, d'autant plus justifiée que les équipes artistiques effectuent sur ce territoire un travail remarquable sur le plan de la création, de l'ancrage territorial et de la sensibilisation des publics. Autant d'actions encouragées par la direction régionale des affaires culturelles qui développe progressivement en partenariat avec les collectivités territoriales une politique de compagnies en résidence.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10680

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 439

Réponse publiée le : 31 mars 2003, page 2457